

CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES

Date du scrutin, lieu et heure limite du vote par correspondance	Vote par correspondance Jusqu'au <u>vendredi 10 octobre 2025</u> 12h ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE Elisabeth VIGEE LE BRUN
Date limite pour déposer les déclarations et listes de candidatures	Lundi 29 septembre 2025
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Mercredi 1er octobre 2025
Format et couleur obligatoires des bulletins de vote	Format A6 (10,5 x 14,8 cm) couleur blanche – encre noire
Mise sous pli à l'école du matériel de vote	Jeudi 25 septembre 2025
Remise du matériel de vote aux parents	Vendredi 3 octobre 2025
Modalités pour voter par correspondance : Voir schéma associé ci-contre	Bulletin de vote dans une 1^{ère} enveloppe fermée. Mettre cette 1^{ère} enveloppe dans la 2^{ème} enveloppe, fermée, sur laquelle seront inscrits : au recto : le nom et l'adresse de l'école l'indication « élections au conseil d'école au verso : nom et prénom, adresse et signature. Enfin, l'électeur insère cette enveloppe n° 2 dans une troisième enveloppe qui doit parvenir à la commission de vote avant l'heure de la clôture du scrutin. ➤ <u>Transmission à l'école :</u> - boîte aux lettres de l'école - ou carnet de liaison de l'élève - ou par la Poste - ou directement à l'enseignant ou au directeur Jusqu'à l'heure de fermeture de la procédure de vote par correspondance.
Contestations sur la validité des opérations électorales	Par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 5 jours suivant la proclamation des résultats (double du courrier adressé à l'IEN de la circonscription) Mmes et Mrs les médiateurs académiques 3 bd de Lesseps – 78017 Versailles cedex